

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: 1

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Valais

Liliane MAYOR...
Echec à la Dame



Les Valaisannes qui, pour la deuxième fois, allaient au feu des élections communales, en décembre 1976, ressentirent vivement que la guerre, cette fois-ci, ne se riait pas en dentelles. Qu'il n'y aurait ni égards, ni merci; que tous les coups, et surtout les plus bas, seraient portés.

Et les premières têtes visées, condamnées, seraient celles des femmes qui avaient, durant leur mandat, fait preuve de quelque compétence, de quelque talent, montré de l'initiative, développé une activité porté ombrage à des colistiers plus faibles.

Battus en brèche en 1972, les privilégiés masculins et tribaux ne devaient plus être menacés. Les clans partirent tout sur le sentier de la guerre. Certaines sections, reconnaissant la valeur et l'apport des candidatures féminines, les protégèrent; d'autres, sans vergogne, livrèrent les scalps.

* * *

Mais la campagne pour la députation, au printemps suivant, qui met en jeu les forces économiques et les courants d'influence de toute une région, est encore plus dure. Dans le district de Sierre, le parti radical disposait de quatre sièges, dont l'un occupé par une femme: Liliane Mayor.

Vice-présidente du parti cantonal et membre du comité central suisse, elle est une figure radicale de proue. Et, en Valais, le pionnier féminin. En 1970 déjà, le président du PRDV l'appelait au comité directeur, en homme politique aux vues assez

larges et tacticien assez avisé pour saisir et jouer l'atout que représentait une femme remarquable, lors des premières élections où les Valaisannes exerceraient leur droit de vote.

Car Mme Mayor avait une formation, une expérience que peu de candidates, briguant alors un mandat, possédaient.

Née à Sion, en 1934, elle y fait ses études jusqu'à l'obtention d'une maturité commerciale, travaille d'abord dans la réassurance. Puis, devient à Lausanne, durant plusieurs années, la collaboratrice d'un organisme de documentation politique. Après son mariage, Liliane Mayor s'inscrit à la Faculté des sciences économiques et sociales; nantie de sa licence, elle effectue un stage d'une année à la banque cantonale vaudoise dont elle parcourt les différents services.

Forte d'une solide formation théorique et riche de l'expérience pratique acquise au cours de ses activités dans les divers secteurs économiques et politiques, Mme Mayor se porte candidate en toute connaissance de cause. Avec un esprit d'analyse et de synthèse, aiguillé, elle a promptement évalué la valeur des enjeux, les intérêts économiques et les forces politiques en présence.

* * *

Son entrée en scène, lors de la campagne pour les élections au Conseil National en 1971, est brillante. Si Me Aloys Copt est réélu, elle le talonne de près, en deuxième position, ayant coiffé trois colistiers et drainé 18 000 voix. (5000 de plus que Gabrielle Nanchen, vainqueur dans le camp socialiste).

L'association radicale du district de Sierre, où elle réside, soutient sa candidature à la députation, au printemps 1973. La ville l'appuie massivement.

Durant 4 ans, au Grand Conseil, Mme Mayor est un député actif, une personnalité en vue. Son groupe la gratifie de fonctionnements honorifiques, mais aussi de charges astreignantes. Elle assure, notamment, le secrétariat du groupe radical au Grand Conseil. En toute équité, elle joue le rôle que ses compétences et ses talents lui permettent d'assumer. «On m'utilise correctement», dit-elle sans autre commentaire.

Madame le député participe aux manifestations du parti: colloques, séminaires, conférences. Professeur à l'école de commerce des jeunes filles, et confrontée quotidiennement à l'exigence des jeunes et à leur jugement sans pitié, elle s'exprime li-

brement et sans artifice, sachant atteindre l'essentiel.

Sa présence rehausse cortèges et festivals de musique qui sont, avant tout, des rencontres politiques où, parmi les uniformes chamarres et l'éclat des cuivres, les discours de cantine sont impatiemment attendus et donneront le ton à la prochaine campagne et la réplique aux attaques des fanfares adverses.

* * *

Mais les radicaux ont les dents longues, et quelques leaders grande hâte d'arriver aux postes d'influence.

Au printemps 1976, fort d'une réélection massive au Conseil communal, le vice-président de la ville du soleil décide de briguer, en sus, un siège au Parlement. Les représentants du district de Sierre y occupent quatre sièges et les quatre candidats sortants, à la demande de leurs sections respectives, s'y reportent. L'équilibre de la liste sera rompu, et les «anciens» mis en danger. Mais quelques stratégies optimistes jubilent: «Nous emporterons un cinquième siège!»

L'électeur radical est assez nettement défini dans la région siroise. Liliane Mayor ayant évalué les forces en présence et fait le décompte des voix, annonce un massacre. On la traita de Cassandre. Connaissant ses colistiers, les tactiques des clans et les trafics d'influence, elle se savait, d'emblée, perdue. La section ne la protégea point. Les femmes, sentant la menace, cherchèrent — mais en vain — une parade.

Sans la puissance économique que représentent les chefs d'entreprise, sans l'appui des clans qui font voter les communes rurales, sans les multiples contacts sociaux: boulot, bistro, qu'ont les hommes, que peut une femme forte de ses seuls talents? Et ses colistiers qui avaient reconnu en elle une personnalité, une concurrente, une rivale — mais infiniment vulnérable — ont choisi de la sacrifier pour sauver leur propre peau.

L'association radicale veut s'en laver les mains: « verdict populaire »! Mais les Valaisannes, quel que soit leur parti, quelle que soit leur région, ne peuvent admettre un tel gaspillage d'énergie, un tel gâchis de talents, un tel mépris de la personne. Mme Mayor, cet incident de parcours ne nous a pas démontée et vous avez conservé vos fonctions au sein de votre parti, continuant à servir sa cause et celle des femmes.

Croyez que nous vous en savons gré et vous portons en haute estime. Et que cette bataille perdue ne vous empêche point de repartir en campagne. Françoise Bruttin

Neuchâtel

Rencontre suisse des Centres de liaison

C'est en ville de Neuchâtel que s'est tenue la rencontre annuelle 1977 des Centres de liaison. Les rapports d'activité des vingt Centres cantonaux représentés ont suscité des débats fournis touchant aux domaines très divers qui intéressent les Centres. Relevons parmi les points saillants:

- l'action pionnière du CL de Zurich pour le recouvrement, par les autorités, des pensions alimentaires non versées d'où est sortie une loi d'application quasi satisfaisante. De même, en Argovie, l'existence, depuis cinq ans déjà, sur l'initiative du CL, d'un Office de récupération des pensions alimentaires, qui dépend des communes,
- la publication prochaine d'un travail sur les conditions d'internement à la prison de femmes de Hindelbank,
- une proposition zurichoise de demander à la radio de Suisse alémanique une émission concernant l'activité des CL,
- une demande à l'Alliance de Sociétés féminines d'informer plus explicitement les CL du travail de la Commission fédérale pour les questions féminines, laquelle, de l'avis des CL, n'est ni assez connue, ni suffisamment soutenue,

des détails intéressants sur le fonctionnement des groupes d'orientation personnelle (ORPER) qui existent dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville et qui sont financièrement soutenus par l'ASF;

— l'inquiétant problème des femmes batues et des enfants maltraités qui reste une préoccupation dominante et nécessite, d'entente avec Pro Juventute, la recherche de moyens efficaces pour remédier à ce mal.

Les CL estiment juste et opportun de présenter au Dc national une demande de subvention en leur faveur. Ils s'opposent à la proposition faite au Grand Conseil neuchâtelois de créer un parlement de femmes et refusent une collaboration avec les «Centres-femmes» issus du MLF, desquels ils se distancent par l'âge et l'idéologie.

Au Lyceum Club

L'événement du Lyceum, ouvert longue date au domaine des arts — musique, poésie, littérature — s'est élargi en y insérant encore les arts plastiques. Parmi les œuvres sculpturales et picturales qui leur étaient présentées, les Clubs de Suisse ont opéré un premier choix qui fut ensuite soumis à un jury suisse, indépendant du Lyceum Club, pour attribuer les prix. Sept lauréates ont été choisies, parmi lesquelles trois de Neuchâtel. Sensible à ce succès, le

Lyceum Club de Neuchâtel a rassemblé les tableaux et sculptures de cinq de ces artistes: des huiles de Mme Maryse Guy-Veluzat, des aquarelles de Mme Anne Monnier, huit bronzes et des gravures de Mme Claude Grisel — toutes trois de Neuchâtel. Les deux autres artistes, Mme Florenza Bassetti et Mme Ursula Schneider présentent la première des gravures de l'heure originale, la seconde des peintures sur toile. Le vernissage de cette exposition, qui s'est terminée le 4 décembre, avait attiré un public nombreux.

Hommage

à notre nouvelle Conseillère nationale, Mme Heidi Deney, de La Chaux-de-Fonds, qui vient de s'installer au Parlement fédéral dans le fauteuil de M. Remy Schlaepi, socialiste, démissionnaire pour pouvoir consacrer tout son temps à ses lourdes fonctions de Conseiller d'Etat aux finances de la République et Canton de Neuchâtel. Le jour de l'assermentation de Mme Deney, trois dames de l'ADF lui ont offert une superbe gerbe de roses, témoignage d'honneur, de félicitations et de souhaits dans ses nouvelles charges qui s'ajoutent à celles de membre du Grand Conseil neuchâtelois, membre du Comité cantonal du Parti socialiste neuchâtelois, professeur à l'Ecole secondaire et mère de deux grands garçons. Nos félicitations et nos vœux personnels et collectifs accompagnent Mme Heidi Deney qui, à la tribune parlementaire fédérale, saura représenter et défendre avec d'autres les postulats de la femme suisse.

Jy H.-D.

Tessin

L'insertion socio-professionnelle de la femme mariée

Pour réaliser une enquête sur les attitudes personnelles de la femme mariée qui exerce une profession (motivation du travail en dehors de la maison, perception idealisée de modèles de famille et de femme, adaptation professionnelle et familiale), les auteurs, M. le professeur Ezio Galli et ses collaborateurs, se sont basés sur un sondage d'opinion, avec questionnaire à l'appui, réalisé avec un groupe de 113 femmes résidant dans le canton et appartenant aux catégories qui les intéressaient particulièrement.

La femme mariée augmente ses probabilités effectives d'occupation seulement lorsque les disponibilités masculines et celles des femmes célibataires sont épousées. Du point de vue *qualificatif* l'insertion de la femme dans le monde du travail — entendue dans son sens général — tend à subir une disqualification graduelle. Une augmentation significative de l'emploi féminin se vérifie seulement dans des positions subalternes, tandis que l'admission de la femme aux postes de direction reste, dans certains secteurs, minime sinon inexistante. De ce fait, l'insertion socio-professionnelle de la femme mariée résidant au Tessin semble peu probable. Elle ne se réalise que pour une stricte minorité et seulement dans des professions traditionnellement féminines.

Malgré ces limitations imposées à la femme mariée et travailleuse, il faut tout de même observer que les caractéristiques des structures familiales et la scolarisation supérieure paraissent se modifier dans le canton et semblent favoriser pour l'avenir une meilleure disponibilité qualitative et quantitative dans le travail.

En ce qui concerne les aspects *subjectifs* du problème étudié, les enquêteurs se sont servis d'un questionnaire bien calculé. En partant des demandes habituelles, résidence, nationalité, âge, formation scolaire (en partant du secteur primaire au supérieur et en passant par l'apprentissage, les diplômes, la maturité fédérale et jusqu'à l'Université ou la Polytechnique) du niveau professionnel (ouvrière qualifiée ou non, cadre dans les trois secteurs, technique, opératrice, académicienne)

du temps de présence au travail et du nombre et l'âge des enfants, l'enquête arrive ensuite aux motivations du travail lui-même. Motivations «économiques» (indispensables pour la famille, pour l'amélioration de son niveau de vie, pour l'éducation des enfants, l'indépendance du mari ou autres raisons) motivations «personnelles» (le plaisir d'exercer une profession, normalité du travail pour une femme, etc., etc.) et enfin, motivations «familiales» (désir de sortir de l'isolement, libération des tâches domestiques, limitation de l'état de dépendance du mari et de la famille et d'autres raisons).

A ces informations font suite des demandes sur le caractère même de l'interpellation (optimiste? pessimiste? ne sait pas?) sur son jugement de l'humanité (bonne, mauvaise?), sur les modèles de familles et de femmes idéales, sur celles qui paraissent les plus «probables» dans le futur.

Il faut dire que les réponses à ces demandes ont été très intéressantes pour l'enquêteur. Elles sont optimistes et surtout pleines du traditionnel «bon sens féminin».

Cette enquête pratiquée par le prof. Ezio Galli de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Locarno en conclusion du cours triennal de culture contemporaine qu'il a suivi à l'Université de Pavie, est une vraie nouveauté pour le Tessin. L'auteur et ses collaborateurs ont su affronter la réalité du problème, en particulier son aspect «objectif» et à la suite des réponses de 113 femmes choisies avec attention et selon leur composition sociale, familiale et culturelle. Il en résulte surtout que la femme tessinoise mariée et mère de famille accepte les deux rôles de travailleuse et ménagère pour des raisons «économiques» et «personnelles» donc se sentant proportionnellement moins liée à un malaise familial ou ménager. Toutefois les raisons de ce double rôle sont difficiles à isoler parce qu'elles englobent généralement la personnalité tout entière de l'intéressée.

«La femme mariée qui travaille est optimiste et elle exprime généralement un jugement positif sur l'humanité», écrit le prof. Galli.

Elsa Franconi-Poretti

Jura Nord-Sud

Aide à la maternité

Un mois après la votation du 25 septembre concernant l'avortement, une organisation «SOS futures mères-Jura» est née. C'est un service d'entraide qui fonctionne 24 heures sur 24, anonyme, bénévole, pris en charge par un groupe d'une vingtaine de personnes.

Ce sont principalement des femmes qui travaillent dans cette organisation. Un simple appel téléphonique au 066 / 2226 26 et le service est prêt à vous offrir l'aide souhaitée. Quelle est-elle?

Une aide psychologique et morale: Les difficultés de la future mère proviennent presque toujours de l'incompréhension de son entourage ou de sa solitude. Des foyers sont disposés à lui donner confiance et réconfort.

Une aide matérielle: Les besoins d'ordre matériel sont fréquents pour une femme seule ou pour un couple. «SOS futures mères-Jura» recueille des layettes, de l'argent, du mobilier qu'il distribue à bon escient. (La collecte est un succès!).

Une aide médicale: Des médecins sont disponibles chez qui la future mère sera dirigée afin d'être suivie avec compétence.

Une aide juridique: Lors d'une maternité, certains droits doivent être défendus. Le service intervient aussi bien pour les recherches en paternité que pour faire respecter les droits de la future maman, par exemple dans le domaine du travail.

Bon démarrage

Dès sa mise en fonction, le service a reçu des appels. Certains problèmes peuvent trouver une solution rapide par téléphone. D'autres exigent des démarches plus longues, une rencontre personnelle si la situation le commande. Une discréetion absolue est assurée dans tous les cas. Le groupe de femmes se partage la tâche à raison de huit heures de permanence chacune; en plus, elle en appellent à des médecins, juristes, assistantes sociales chaque fois qu'il est nécessaire.

Il arrive aussi que les autorités politiques d'une commune, ou la Main tendue (tél. 143), signalent un cas.

Sans frontière

«SOS futures mères» s'est créé pour tout le Jura. Actuellement, le noyau actif se trouve dans la partie nord du pays car c'est là que les idées et les gens se sont rencontrés pour lancer l'organisation. Cependant, des femmes de tout le Jura ont recours à «SOS futures mères». On nous dit qu'il serait souhaitable que des groupes de responsables se forment dans toute la région; l'on cherche à élargir le cercle initial dans ces sens.

Cette manière de travailler est d'ailleurs intéressante pour les futures mères à secourir et plus particulièrement pour les mères seules. Souvent, elles désirent quitter leur village pour un localité où elles sont inconnues. On peut donc leur offrir les possibilités de changer de cadre de vie; psychologiquement, c'est souvent positif.

A.-M. S.

D'un canton à l'autre

Vaud

Morges a perdu un mécène: Nelty de Beausobre

Madame Nelty de Beausobre est décédée cet automne, le jour de son nonanteième anniversaire. Issue d'une famille bourgeois de Morges, elle avait été élevée selon des principes extrêmement austères. Aussi a-t-elle toujours semblé appartenir

au siècle passé. Elle et sa sœur Germaine — décédée en 1960 — déciderent de faire don de leur maison et de leur propriété à la paroisse protestante de Morges et à la Fondation de l'hôpital. Un échange de terrain permit de construire d'abord le collège secondaire qui reçut le nom de Beausobre. Le nouvel hôpital de zone a été construit sur un terrain de la Venardaz. Nelty de Beausobre a soutenu toute sa vie l'idée du suffrage féminin.

Femmes étrangères - Femmes suisses pour le dialogue et la solidarité

A l'instigation de la Commission fédérale de consultation pour les problèmes des étrangers et de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises organise, pour la Suisse romande, une journée d'étude consacrée aux difficultés que rencontrent les étrangères vivant en Suisse.

Nous vous invitons le samedi 21 janvier 1978 dès 9 h. 30 à l'hôtel Mirabeau, avenue de la Gare 31 à Lausanne.

Le but de cette rencontre est de tenter de rédiger un catalogue des difficultés rencontrées par les étrangères vivant dans notre pays. Cet inventaire devrait permettre de trouver ensuite quelques remèdes pratiques. Il ne s'agira donc pas d'un débat de nature politique.

Les organisatrices, désireuses de trouver des solutions concrètes et pratiques aux problèmes posés, ont mis l'accent sur le travail en groupes de discussion consacré à un thème déterminé. Chaque groupe sera animé par deux personnes : une Suissesse et une étrangère. Il est vivement recommandé aux participantes de s'inscrire à l'un des groupes proposés.

Pour couvrir les frais d'organisation de la journée, une finance de Fr. 1.50 par personne sera perçue à l'entrée.

Programme de la journée d'étude du 21 janvier

| | |
|-------------|--|
| 9.30 | Accueil |
| 9.45 | Bienvenue par Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses et membre de la Commission fédérale consultative pour les problèmes des étrangers et Mme Françoise Champoud, présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises. |
| 10.00 | Présentation des différents groupes d'étrangères : |
| | — les réfugiées des pays d'Europe centrale et orientale ; |
| | — les réfugiées des pays d'Amérique latine ; |
| | — les immigrées (Mme K. Ley de l'Institut de sociologie de Zürich) ; |
| | — les étrangères ayant épousé des Suisses. |
| 11.00 | Répartition en groupes de travail. |
| 11.15-12.30 | Travail en groupes. |
| 12.45 | Déjeuner. |
| 13.45 | Salutation de M. Rolf Raschein, juge fédéral, président de la Commission fédérale consultative pour les problèmes des étrangers. Exposé de M. Hildebert Heinemann, chef du secrétariat de ladite Commission sur l'état actuel de la législation suisse concernant les étrangers et les travaux de la Commission fédérale |
| 14.15 | Reprise du travail en groupes. |
| 15.30 | Séance plénière : rapports des groupes, propositions précises, décisions concrètes pour l'avenir. |
| 16.30 | Clôture. |

* *

Cinq thèmes d'étude ont été retenus pour les groupes de travail. Ce sont :

1. Enfants et travail scolaire
2. Femmes et travail
3. Femmes et société
4. Fossé entre les générations ; les deux cultures
5. a) Loi fédérale sur les étrangers et regroupement familial
- b) Loi fédérale sur l'asile

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à Mme F. Champoud, Voltaire 5, 1006 Lausanne, pour le 13 janvier 1978.

La personne soussignée s'inscrit pour la journée d'étude du 21 janvier. Elle désire participer aux travaux du groupe N° _____

ou à ceux du groupe N° _____

* Elle participera au déjeuner (assiette du jour à Fr. 8.50; un dessert pourra être commandé en supplément)

Nom _____

Adresse _____

Signature :

N.B. : Ecrire lisiblement s'il vous plaît.

* Biffer ce qui ne convient pas.

Le statut des femmes fonctionnaires et la maternité

Dans notre numéro de janvier, nous avions parlé de la motion de Mme Danièle Perrin qui demandait, entre autres choses, de traiter de façon égale — en ce qui concerne les congés de maternité — les différentes femmes fonctionnaires. Le Grand Conseil vient de prendre une décision à ce sujet.

Jusqu'ici, l'incapacité de travail due à la grossesse ou à l'accouchement était assimilée à la maladie. En revanche, pour les enseignantes, il était prévu un congé de trois mois payés. Le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'une modification et propose trois mois payés à choisir pendant la période entre deux mois avant et deux mois après l'accouchement. La commission d'étude du Grand Conseil suggère deux mois avant et trois mois après l'accouchement. C'est cette solution qui fut finalement adoptée par les députés vaudois après une brève discussion. Désormais, toutes les femmes fonctionnaires sont traitées de la même façon.

S. Ch.

Elections communales

Les résultats que nous avons reçus des 385 communes du canton sont encore partiels. Mais nous signalons déjà et avec joie l'élection de la première femme syndic : Claudine PIQUET, au Chenit, La Vallée. (Le syndic est l'équivalent du maire genevois ou du président de commune valaisan !).

120 communes ont un « Conseil communal », c'est-à-dire une assemblée législative élue par les citoyens. La meilleure proportion d'élues semble être pour l'insistance celle de Nyon : 25 %. Les communes de Concise, Grandcour, Vaulion et Villars-le-Terroir n'ont aucun élément féminin dans leur législature !

L'exécutif des communes vaudoises s'appelle la municipalité. Celle-ci est composée de 3, 5 ou 7 personnes. Dans les grandes communes, on a déjà trouvé 3 qui ont été une femme à la municipalité : ce sont Mesdames Jacqueline DOTTRENS à Gingins, Jacqueline VODOZ à Paudex et Violette EISENHUT à St Saphorin (Lavaux).

Dans les 265 « petites » communes, le législatif est appelé « conseil général » et il est formé de tous les citoyens qui le désirent et se font assumer. Ce sont eux qui élisent la municipalité ; 7 communes — mais il m'en manque encore ! — ont été une femme : Josette LAMBERT, à Coinci, Rose-Marie GEISSBUHLER à Combremont-le-Petit, Denise VERDON à Cadrein, Françoise VAUTIER à Duillier, Rose-Marie OGIZ à Eclépens, Germaine DUC à Villars-Bramard et Martine de SIMONE à Vinzel.

Félicitations et vœux à toutes ces dames !

(Dossier ADF à suivre)

S. Ch.

« C'était la fête au Planning »

La Consultation de Planning familial fonctionnant à Lausanne dans le cadre du Centre médico-social de Pro Familia vient de fêter le dixième anniversaire de sa création dans la liesse générale. Au programme du 2 décembre dernier : « portes ouvertes à tous », buffet, exposition, musique folk, enregistrement d'une partie de l'émission de Bernard Pichon « Radioactif », discussions, etc. C'est dire que l'équipe du Planning (7 conseillères familiales travaillant en collaboration étroite avec le chef de la polyclinique de gynécologie et d'obstétrique du CHUV, une gynécologue, trois médecins assistants, trois laborantines et une secrétaire) étaient sur le pont pour accueillir et renseigner chacun.

Les services du centre médico-social de Pro Familia

1. La *Consultation de planning familial* est à la disposition des jeunes fiancés et des couples mariés qui souhaitent mieux comprendre leur vie sexuelle et affective, connaître les moyens de régulation des naissances, bénéficier d'une prescription contraceptive bien adaptée. Elle est ouverte à tous, sans distinction d'état civil, ni d'âge. Les entretiens avec les conseillères familiales jouent un rôle psychosocial important sont individuels. Les médecins prescrivent sur place les méthodes contraceptives choisies et adaptées à chaque cas; procédant par la suite à des contrôles réguliers, ils opèrent ainsi un dépistage systématique du cancer. L'an dernier, 1260 nouvelles consultantes sont venues au Planning et il a été procédé à 4200 contrôles. Cela dit, on se rend également à la consultation pour débattre de difficultés d'ordre sexuel ou relationnel et pour des motifs de stérilité. Il est opportun de savoir que les méthodes de contraception suivies de façon irrégulière ou conseillées

comme un truc, entraînent souvent des écchecs, c'est-à-dire des grossesses non désirées, hélás. Dans ces cas, la consultation n'est pas habilitée à s'occuper d'éventuelles interruptions de grossesse, mais chaque femme, mais chaque couple ayant des problèmes à ce sujet peuvent venir parler de leurs craintes ou de leurs désirs aux conseillères qui, les ayant écoutées, pourront les aider à prendre une décision dans les meilleures conditions possibles. En fait, les responsables du Planning aimeraient permettre aux gens de vivre tels qu'ils sont, ou mieux si ils souffrent. Ils voudraient surtout que nos enfants soient désirés.

2. *La consultation conjugale* est ouverte aux couples — aux fiancés comme aux couples de tous âges — se trouvant confrontés aux difficultés de la vie conjugale, souhaitant mieux comprendre les problèmes de leur couple et trouver un meilleur équilibre.

3. Quant à l'équipe des animateurs de cours de la section *Education sexuelle de la jeunesse*, elle propose aux jeunes (10 à 19 ans) des écoles primaires, secondaires et professionnelles, ainsi qu'à des groupes de parents, une information sur l'anatomie, la physiologie et la psychologie sexuelles; des échanges et des discussions et groupes permettent de poser les bases d'une réflexion personnelle et responsable sur le rôle de la sexualité dans la vie de l'individu, du couple, de la famille et de la société. Ces cours dans les écoles sont organisés à la demande des directeurs d'écoles et des Commissions scolaires.

Sans entrer dans d'autres détails, ajoutons qu'il existe dans notre pays quelque 22 centres de Planning familial. Celui du Nord vaudois a vu le jour à Yverdon en 1975.

Genève

CASINO-THÉÂTRE

du 10 au 14 janvier 1978 à 20 h. 30
Le Groupe L.L.L. présente
PAROLE DE FEMME

d'après l'essai d'Annie Leclerc

avec Monique Dodd, Isabelle Ehni, Thamila Mesbah.

Billets: Fr. 15.—

VICTORIA-HALL

le mardi 24 janvier à 20 h. 30

Jacques Guyonnet et l'Orchestre philharmonique de Stuttgart présenteront trois créations dont celle de Geneviève CALAME:

Les aubes d'Onomadore avec la participation de Papa Oyeah Mackenzie et ses instruments de musique africains.

Neuchâtel

La lutte des femmes à La Chaux-de-Fonds

Elles étaient bien 40 à 50, assises à même le plancher ou serrées sur de très bas divans encadrant toute la pièce, à attendre sous une lumière tamisée et enveloppante qu'il se passât quelque chose. Sur deux ou trois visages se marquait l'expérience des ans, sur tous les autres, jeunes, très jeunes même, perçait le besoin de connaître, la volonté de communiquer. Aucune tête blanche, à part la mielle. Je m'installai confortablement dans un angle qui me donnait une vue d'ensemble, propice à observer, enregistrer, et rapporter. Dans l'encadrement de la porte ouverte, les nouvelles arrivées se pressaient. Puis, après la tournée d'un biscuit géant offert par les hôtesses, duquel chacune fit son profit, le débat s'engagea dans un climat de sincérité et de confiance qui domina les entrevues.

Mais, pourquoi nous retrouvions-nous

si nombreuses dans cet accueillant local

de la rue des Granges qui porte nom

« Centre Femmes » ?

Le MLF de La Chaux-de-Fonds avait pris sur lui de convier un certain nombre d'organisations féminines de la ville à se rencontrer dans ses locaux pour parler de leurs activités propres, et pour envisager à la rigueur le moyen de lancer des actions en commun. Son appel, diffusé aussi par des affichettes en ville sous le titre « La lutte des femmes à La Chaux-de-Fonds », avait été entendu et honoré au-delà de toute prévision.

L'un après l'autre les organisations se présentèrent et exposèrent succinctement les principes qui les animent, le caractère de leurs activités, les meilleurs qu'elles touchent, les buts qu'elles poursuivent, leurs

actions prochaines. Ainsi parlèrent, à tout seigneur tout honneur, le MLF, qui se veut non structuré, aux effectifs réduits mais aux activités multiples, toujours à la recherche de son Moi, la Commission féminine de la VPOD, qui témoigne d'un dynamisme remarquable, l'Association pour les Droits de la Femme en voie de réanimation avec ses consultations juridiques gratuites, l'Union civique des Femmes catholiques, à l'activité débordante et toujours appréciée, l'Union des Femmes pour la Paix et le Progrès en quête de rajeunissement, le groupe MLF tendance lutte de classe, indépendant du centre MLF, le groupe féminin du Parti communiste italien, celui de la colonie libre italienne et celui des Femmes démocrates espagnoles — ces trois groupements d'immigrées (très sympa) travaillent dans des conditions souvent difficiles et cherchent un rapprochement avec les autochtones. Enfin s'annoncèrent et se définirent les Consommatriques qui, bien que non invitées, étaient présentes.

Ce fut tout au cours de la soirée une

prise de contact instructive et originale,

mais de laquelle n'est ressorti, du moins

pour l'instant, rien de pratique, hormis la suggestion d'entreprendre, en fonction

d'une situation donnée, des campagnes

sur un sujet qui ralliera l'ensemble des organisations.

On proposa comme thèmes: le recouvrement des pensions alimentaires non versées (mais sans intérêt

pour les immigrées), le postulat très actuel

« salaire égal à travail égal », ou mieux encore le planning familial auquel alla la préférence.

A relever que la neutralité politique

est de rigueur dans ces organisations (à l'exception du groupe PCI) et qu'aucune ne réclame d'un programme politique quelconque.

Jy H.-D.

R. Chambardon
président